

➤ Délibération 37-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 25 novembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil d'administration du 4 novembre 2010 après correction de la date au point 0.

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text: "Université de Bordeaux", "166, cours", "Argonne", "33000 Bordeaux", "France", and "PF" with a star symbol.

➤ Délibération 38-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 25 novembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le code de la recherche, notamment son article L344-6

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à 16 voix pour et une abstention

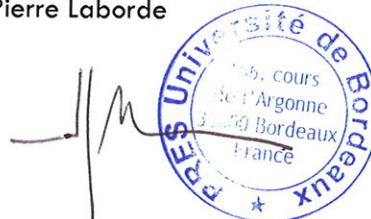
REFUSE l'augmentation des cotisations des établissements ;

APPROUVE le projet de budget avec un montant des cotisations des établissements inchangé par rapport à 2009 et ORDONNE le prélèvement de la différence sur le fond de roulement ;

DECIDE qu'en cours d'exercice, il sera procédé à un réexamen du montant des cotisations ainsi qu'à un examen des projets générant des dépenses.

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 39-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 25 novembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008

Vu la circulaire du Ministère du Budget en date du 24 septembre 1992.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de prise en charge des frais de réception proposées conjointement par le Secrétaire général et l'agent comptable de l'Université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 40-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 25 novembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Vu la position du conseil d'administration en date du 4 novembre

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE la politique de subvention de l'Université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 41-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 25 novembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE le président de l'Université de Bordeaux à signer, conformément aux décisions du comité de sélection, les marchés publics suivants :

Avenants marché public « Grand emprunt »	AMO communication Etablissement et suivi d'une stratégie et d'un plan de communication pour l'opération campus
Mission de maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative à l'aménagement de la cour Leyteire de l'îlot Victoire, université de Bordeaux Segalen, située place de La Victoire à Bordeaux (33).	Outils de gestion des stages et partenariat extérieur
Travaux cours de l'argonne (réseau, téléphonie, wifi, électricité)	Restructuration de la maison des arts
Etude de programmation et conception urbaine Carreire Saint Augustin	Etude d'opportunité et de faisabilité Bâtiment (Marne/Broca)
Site internet Fondation Bordeaux Université	Accord cadre pour des études techniques

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde




166, cours
de l'Argonne
33000 Bordeaux
France

➤ Délibération 42-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 25 novembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE le président de l'Université de Bordeaux à signer la lettre d'intention relative à un partenariat sur le développement de la formation professionnelle continue ouverte et à distance avec l'Université Senghor d'Alexandrie et le soutien du centre régional de ressources pour la coopération internationale.

APPROUVE, dans ce cadre, le versement d'une somme de 2500 euros (deux mille cinq cents euros) au centre régional de ressources pour la coopération internationale.

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde

